REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 007-250702156-20240930-DCS2024_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 30 septembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 24 septembre 2024.

<u>Présent(e)s</u>: M. Francis BARRY, M. Claude BRUN, M. Jérôme BERNARD, M. François FAURE (suppléant de M. Philippe BÉCHERAS), M. Gérard GRIFFE, M. Christophe MONTBLANC, Mme Danielle RAMERINI, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN.

<u>Absent(e)s</u>: Mme Solange BERGERON, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, M. Gérard ROBERTON, M. Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s: M. Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIEILHE.

Pouvoirs:

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Max TOURVIEILHE donne pouvoir à M. Francis BARRY.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Victoria BRIELLE et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 17

- o Pour : 17
- o Contre:0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN.

DÉLIBÉRATION FIXANT LES TARIFS DES PRESTATIONS « DEMAT »

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

Vu, les statuts de la Régie Autonome du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID: 007-250702156-20240930-DCS2024_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu, que le Conseil Syndical initialement convoqué le 24/09/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

Dans l'attente du prochain catalogue, actuellement en cours de refonte, Monsieur le Président expose que Numérian dans le cadre de ses prérogatives, propose des services dédiés à la dématérialisation des procédures,

Que les agents de Numérian se chargent de l'installation, du paramétrage et de la configuration des différents packs.

Toutefois, ces opérations sont moins chronophages lorsqu'une collectivité change de pack.

Dans l'attente du prochain catalogue, actuellement en cours de refonte, Monsieur le Président propose d'ajouter à la grille des tarifs, une ligne pour l'installation, le paramétrage et la configuration de la dématérialisation, en cas de changement de pack, de la façon suivante :

	Adhérents	Non adhérents
Passage d'un pack téléprocédure à un pack Démat	152,60 € HT	229,00 € HT
Passage d'un pack Démat à un pack Démat +	90,00 € HT	135,00 € HT

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président, Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'ajouter à la grille des tarifs une ligne pour l'installation, le paramétrage et la configuration de la dématérialisation, comme indiqué plus haut,
- Autorise le Président et le Directeur Général des Services à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 septembre 2024,

Le Président,

Jérôme BERNARD